

LE CONFLIT ANGLO-IRAKIEN

Dans le Sud-Est de l'Europe

Collaboration dans l'industrie automobile européenne

UNE DÉCLARATION DE M. SCAPINI

CHRONIQUE RÉGIONALE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'opinion anglaise n'était pas préparée à un conflit avec l'Irak

L'Angleterre lève en Transjordanie une armée de salut irakienne

Istanbul, 3 mai. — On annonce d'Amman que Transjordanie se forme une nouvelle armée portant le nom de « Armée du Salut ». Son chef suprême est l'émir Abdullah de Transjordanie, son chef d'état-major le régent de l'Irak qui a fait le pays son adjoint Nuri Saïd Pacha, l'ancien président du Conseil irakien.

Des sommes importantes ont été mises à sa disposition par le délégué du haut-commissaire en Palestine pour l'instruction et l'équipement de cette armée. Les fortifications de la Transjordanie à la frontière irakienne ont été construites sous la direction d'officiers anglais.

Le gouvernement de Bagdad déclare qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher qu'il fut porté atteinte au traité anglo-irakien

Berne, 3 mai. — On mande de Beyrouth qu'après les événements d'Habbaniyah, le président du Conseil de l'Irak a publié le manifeste suivant :

« Le gouvernement de l'Irak a fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher qu'il fut porté atteinte au traité anglo-irakien et pour éviter tout différend de quelque nature qu'il soit, avec le gouvernement britannique. »

L'Angleterre a commis des actes qui étaient incompatibles avec le pacte et qui portaient atteinte aux droits et à la sécurité du pays. Le gouvernement irakien dans l'obligation de faire son devoir, tel que le peuple et la situation actuelle le commandent. Le gouvernement a, par conséquent, pris toutes les mesures nécessaires pour la sécurité du pays.

Jusqu'à l'heure actuelle, il a gardé tout son sang-froid et évité toute provocation. De leur côté, les Anglais ont provoqué la population irakienne en adoptant une attitude hostile. Leurs troupes stationnées à Habbaniyah ont ouvert le feu sur nos formations qui occupaient une garnison voisine. Nos soldats ont été obligés de répondre à cette agression. Les opérations militaires se poursuivent avec succès.

Il est question, dans les mosquées, de proclamer la guerre sainte

Istanbul, 3 mai. — D'après des informations parvenues d'Irak, de nombreux speakers de la radio et des orateurs religieux des mosquées parlent de proclamer la « guerre sainte ».

Des Larangues répétées attirent l'attention de la population sur le fait qu'il prévalait la lutte contre l'ennemi ancestral du peuple arabe, l'Angleterre, à commencer et que cette guerre conduira à la victoire.

A Bagdad sont arrivés de nombreux chefs de tribus venant de toutes les provinces irakiennes qui veulent mettre les hommes de leurs tribus capables de combattre à la disposition du gouvernement.

Des propagandistes britanniques et des juifs sont arrêtés

New-York, 3 mai. — Le gouvernement de l'Irak a fait arrêter de nombreux agents britanniques qui tentaient de soulever la population. Tout le personnel britannique du gouvernement a été licencié.

En outre, les juifs de Bagdad sont accusés d'avoir tenté, en fermant leurs magasins, de provoquer une panique parmi la population et d'avoir répandu des informations défaitistes. Des juifs influents ont été arrêtés.

Communiqué officiel italien

ROME, 3 MAI. — Le quartier général des forces armées communique : En Crète, très forte activité d'artillerie et de formations d'assauts contre les positions ennemies de la forteresse de Tobrouk. Au cours de la nuit du 1^{er} au 2^e mai, des avions ennemis ont attaqué Benghazi. Il y a eu quelques victimes et quelques dégâts. Un bombardier anglais a été abattu en flammes par notre D.C.A. En Afrique orientale, dans le secteur d'Amha-Alazi, nos troupes ont repoussé nettement une violente attaque de l'ennemi en lui infligeant de très lourdes pertes.

LEO DARTEY PIERRE ET FRANÇOISE

Une tournée des ministres bulgares en Macédoine

Sofia, 3 mai. — Le président du Conseil, M. Filov, le ministre de l'Intérieur, M. Gabrovski, et le ministre des chemins de fer, M. Goranoff, ont entrepris une tournée dans les régions libérées de Macédoine. Ils ont visité Skopje, Shtip, Welis et d'autres villes.

Une adresse au Führer de la ville grecque de Grevena

Berlin, 4 mai. — La ville hellénique de Grevena a adressé au Führer le message suivant :

« A S. Exc. le chancelier du Reich et le Führer du peuple allemand, Adolf Hitler, Berlin : « La population grecque de la ville de Grevena et banlieue exprime à Votre Excellence personnellement, aux vaillantes troupes allemandes et, en particulier, aux aviateurs, ses sentiments de profonde et sincère gratitude pour l'attitude amicale et correcte dont les troupes allemandes ont fait preuve à l'égard d'un peuple désarmé. »

Signe : Archevêque Goussias ; bourgmestre Johani Goudias ; le président du Conseil de l'Ordre des avocats Demitris Noulas ; le président de la Chambre de commerce Deserfus Kantras ».

Comment le général Gamelin s'efforce de décharger sa responsabilité

Comment le général Gamelin se défend de l'accusation « d'impréparation de l'armée à la guerre ? » Il affirme qu'il a été mal renseigné par le deuxième bureau de l'état-major de l'armée. Il ajoute qu'il n'a pas obtenu les crédits nécessaires. A plusieurs reprises, il a voulu démissionner, mais il a dû s'incliner à rester à son poste sur l'ordre de M. Albert Lebrun, président de la République, invoquant son titre de chef suprême des armées terrestres et de mer.

En ce qui concerne l'erreur stratégique capitale qu'il commet, le 10 mai 1940, en lançant en Belgique le meilleur de nos armées, le général Gamelin déclare que ce fut une affaire de gouvernement. Il ne fit qu'exécuter un ordre de M. Paul Reynaud.

A ce sujet, il ne s'est pas inutile de souligner l'explication, donnée par l'ancien président du conseil : l'envoi en Belgique de nos armées n'a été décidé pour protéger l'Angleterre contre le danger d'occupation des côtes hollandaises et belges.

M. ROOSEVELT voudrait faire travailler l'industrie américaine vingt-quatre heures par jour et sept jours par semaine

New-York, 3 mai. — Dans une lettre adressée au président de la commission budgétaire de la Chambre, M. Roosevelt a demandé au Congrès la ratification de 3 milliards 500 millions d'impôts pour des buts d'armement.

Les journaux commencent, au cours de la conférence de presse qui s'est tenue vendredi, M. Roosevelt a demandé l'introduction de la journée de travail de 24 heures et de la semaine de travail de sept jours.

La saisie d'un paquebot italien prend le caractère d'une véritable expédition guerrière

Rome, 3 mai. — Ainsi qu'il ressort d'une lettre d'un membre de l'équipage du transatlantique italien « Conte Biancamano », saisi par les Américains dans le port de Cristobal-Colon, ceux-ci ont eu recours, pour opérer cette saisie et s'assurer des 500 marins italiens non armés, aux forces suivantes : un colonel, de nombreux officiers et 300 hommes, un garde-côtes armé de canons et de mitrailleuses, qui vint se placer « en position de combat » devant le vapeur italien, de même qu'un bateau du service d'incendie ayant à bord cent pompiers et armé de mitrailleuses prêtes à ouvrir le feu.

LA GUERRE EN AFRIQUE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

A cet endroit, les troupes australiennes, même après avoir été dépassées par les Allemands, ont opposé une résistance vigoureuse et ont tenté de détenir opiniâtement le champ de bataille. Les Britanniques ont effectué plusieurs contre-attaques, qui ont été repoussées et qui leur ont coûté de lourdes pertes, malgré une tentative d'intervention de l'artillerie anglaise.

Les troupes allemandes ont réussi à refouler toutes les attaques britanniques et à ramener dans leurs lignes de nombreux prisonniers. Plusieurs chars blindés anglais sont tombés entre leurs mains.

Finalement, les Britanniques, après avoir mené des renforts et ouvert un violent tir de barrage de l'artillerie, ont tenté d'ébranler les lignes germano-italiennes. L'infanterie italienne et des chars de combat ont brisé avec succès cette tentative, en infligeant de lourdes pertes à l'adversaire et en avançant leurs propres positions.

Crise ministérielle en Egypte

Rome, 3 mai. — On manque de Beyrouth à « Messagero » que cinq ministres égyptiens, qui n'étaient pas d'accord avec la politique gouvernementale, se sont retirés du cabinet.

Cette démission rend impossible la constitution d'un gouvernement sur une large base parlementaire. On croit que le roi Farouk essaie de conclure un compromis avec le parti Wafd, qui exige de nouvelles élections comme condition primordiale de sa collaboration.

Un amiral anglais reconnaît la faiblesse de la flotte britannique en Méditerranée

Stockholm, 3 mai. — L'amiral anglais H. G. Thorsfeld a déclaré au correspondant londonien du journal suédois « Social-Demokraten » que malgré l'envoi à Gibraltar de nombreux renforts de la marine, la flotte anglaise, après l'effondrement de la France, n'a guère été en mesure d'opérer en Méditerranée.

CARNET

Naissances

— Le Docteur et Madame Emilie Laine-Lesaffre ont le plaisir de vous faire part de la naissance et du baptême de leur fils, Pierre. Le 23 avril 1941. 61466d

— André a la joie d'annoncer la naissance de son petit frère Francis. De la part de M. et M^{lle} André Verheest-Dhondt. 61461d

Le problème des prisonniers ne peut être séparé de celui de la politique générale

Paris, 3 mai. — Revenant les représentants de la presse parlementaire à l'hôtel Matignon, M. Scapini leur a exposé les conditions dans lesquelles se présente le problème des prisonniers de guerre.

Le problème des prisonniers, a-t-il dit, ne peut être séparé de celui de la politique générale. Le sort de nos prisonniers est en partie de la collaboration étroite et sincère franco-allemande.

L'article 20 du traité d'armistice stipule que jusqu'à la conclusion du traité de paix, les prisonniers restent dans les mains de la puissance d'origine. Donc, pour faire une notation à l'article 20 du traité d'armistice, il faut des éléments nouveaux.

Après avoir fait allusion aux événements politiques du 13 décembre, qui ont entraîné une stagnation des rapports entre la France et l'Allemagne, M. Scapini a poursuivi :

« En tout état de cause, cette commission se réunira à Berlin le 5 juin, pour la première fois. Elle sera composée de cinq Allemands, cinq Français et cinq Anglais, précédés par le colonel Thomsen, adjoint au commandant général de l'industrie automobile allemande. Si le siège du gouvernement demeure à Berlin, la commission tiendra ses séances alternativement dans les trois capitales : Berlin, Rome et Paris. Notre pays est traité sur un pied d'égalité avec ses deux voisins, ce qui est un heureux présage pour la collaboration de demain. »

« Quel sera ultérieurement le rôle du Comité européen de l'automobile ? M. Lehideux répond à cette question qu'il ne s'agit pas de la création d'un cartel supprimant la concurrence. »

« Le Comité européen mettra en commun les expériences de trois nations, dit-il. Chaque pays restera libre de travailler selon le tempérament de son génie propre et selon son outillage. »

« Après la conclusion de cet accord, on peut espérer que les huit cent mille familles françaises qui tentent, avant la guerre, le principal de leurs ressources de l'industrie automobile, pourront retrouver des conditions d'existence satisfaisantes. »

Les pertes de la flotte britannique

Comme point de départ, on a donc un tonnage total de 22,8 millions de tonnes. Jusqu'au 1^{er} mai, près de 11 millions de tonnes ont été coupées, soit environ la moitié du tonnage dont disposait l'Angleterre.

« Ces pertes de la seconde année de guerre touchent sensiblement plus l'Angleterre que celles de la première année, car, à présent, la Grande-Bretagne n'a plus la possibilité de compenser ses pertes en recourant à de nouvelles constructions, puisque paillier la pénurie de tonnage de l'Angleterre. »

« Vu sous l'angle des constructions nouvelles, la liste des pertes soulevées en avril par l'Angleterre se révèle catastrophique. La destruction, lourde de conséquence, de plusieurs chantiers navals anglais, exclut la possibilité pour l'Angleterre même de payer des prix élevés, de construire annuellement plus de 700.000 tonnes de nouveaux navires. »

« Par ailleurs, les chantiers des Etats-Unis sont surchargés de commandes intérieures, et les experts estiment que la livraison de navires à l'Angleterre pourrait, tout au plus, atteindre 300.000 tonnes en 1941. Sans tenir compte des navires détruits par la guerre des mines et par d'autres interventions de l'ennemi, l'Angleterre a donc perdu en avril un tonnage marchand qui correspond au chiffre de production annuel des chantiers anglais et américains. »

Le crime de Gheluwe

L'arme dont se servit l'un des assassins a été retrouvée chez un parent de celui-ci, ainsi que des vêtements appartenant à l'une des victimes.

On se rappelle l'horrible crime commis dans la nuit du 21 au 22 février dernier, à l'assassinat de M. Rouger Gorge, à côté de la maison de la commune de Gheluwe, et dont furent victimes le fils de ce dernier, M. Gorge et sa fille Yvonne. Grâce à la diligence et à la perspicacité des enquêteurs, les assassins, qui avaient mis le feu à la maison afin de détourner les soupçons, furent arrêtés quelques jours plus tard.

Toutefois, un indice précieux n'avait pas été relevé : une paire de chaussures appartenant à l'un des assassins avait été trouvée dans une maison appartenant à un parent de celui-ci. Cette découverte a permis de découvrir, dans le corps d'une des victimes, d'une balle de revolver, l'arme du crime n'ayant pas été retrouvée jusqu'ici.

Il y a quelques jours, M. Bergin, l'actif commandant de la brigade de gendarmerie de Lillo-Nord, qui a précédé déjà à l'arrestation de l'un des prévenus, Rémi Vanderaekke, 30 ans, demeurant avec ses parents, fermiers à Saint-Josse, a été chargé de rechercher, dans la famille de celui-ci, M. Bergin, il procéda à de nouvelles perquisitions chez les parents de Bergin et chez d'autres membres de la famille de celui-ci. Ces perquisitions furent fructueuses puisqu'elles amenèrent de brillantes découvertes, à savoir : un revolver, l'arme du crime et de vêtements ayant appartenu à M. Degrande.

Hâtez-vous de vous inscrire pour la carte de vitamines

Les tickets de denrées alimentaires doivent être présentés pendant la durée de leur validité

LA LUTTE CONTRE LE MARCHÉ NOIR

Des pommes de terre à 6 francs le kilo

Un dévoué, Fernand Thuiller, demeurant rue Sainte-Catherine, au 21, se présente vendredi soir au commissaire de permanence et déclare qu'il a découvert des quantités d'aissons, Jules Reynaert, habitant 87, rue Négrier, lui avait vendu 100 kilos de pommes de terre, à raison de 6 fr. le kilo.

Une enquête fut ouverte immédiatement. Le commissaire se transporta chez l'individu et découvrit les tubercules qui auraient pu être entreposés chez ce dernier. La visite domiciliaire ne donna aucun résultat.

Les acheteurs de ces succédanés sont actuellement en vente sur le marché, sous divers noms d'appellation.

Ces produits peuvent, en remplacement de l'huile d'arachides, être employés dans certaines préparations, ainsi qu'au moment de l'assaisonnement d'entrées.

Les acheteurs de ces succédanés sont actuellement en vente sur le marché, sous divers noms d'appellation.

Les conditions d'attribution de la carte nationale de priorité

Des dispositions ont été prises à l'effet de réglementer la vente dans les magasins et d'éviter ainsi toute mesure du possible, les achats prolongés devant les magasins d'alimentation. Les demandes de tickets de la préfecture sont assés de multiples demandes relatives à l'obtention de la carte de priorité.

Il est rappelé que la carte dont il s'agit, instituée par la loi du 14 août 1940, a pour objet de faciliter l'approvisionnement des familles de longue attente.

Elle conserve un caractère strictement individuel et ne peut pas être étendue à des enfants appartenant à la famille de la titulaire, à moins que celle-ci ne soit âgée de plus de 16 ans, infirme, malade, etc.

Les demandes faites sur des motifs étrangers à ladite loi, pour en étendre l'application, ne seront donc pas recevables.

Toutefois, MM. les maires ont obtenu délégation à l'effet de délivrer la carte de priorité.

1^o aux mères qui allaitent un enfant au sein en limitant la validité de la carte à un an après la naissance ;

2^o aux filles-mères, pour leurs enfants reconnus ;

3^o aux mères étrangères d'enfants français ;

4^o aux grand-mères ayant la charge effective de petits-enfants dont la mère est décédée ;

5^o aux femmes ou jeunes filles ayant effectivement la charge de leurs frères et sœurs dont la mère est décédée ;

Sauf pour la mère allaitant son enfant, la requérante devra déposer à la mairie, une déclaration écrite, précisant la situation de famille et précisant qu'elle a effectivement à sa charge exclusive des enfants de moins de quatre ans, ou trois enfants de moins de 16 ans, et portant engagement de remettre à la mairie la carte de priorité qui sera délivrée, lorsque les enfants ne seront plus à sa charge ou lorsqu'ils ne rempliront plus les conditions d'âge.

Un contrôle à domicile pourra d'ailleurs être effectué par le maire, le commissaire de permanence ou le gendarme de permanence.

Les personnes ayant en garde des orphelins devront présenter le mariage, en même temps que la déclaration ci-dessus, une pièce justificative du décès de la mère.

La validité de la carte dont il s'agit n'est pas limitée au lieu de domicile du bénéficiaire.

Les personnes ayant en garde des orphelins devront présenter le mariage, en même temps que la déclaration ci-dessus, une pièce justificative du décès de la mère.

Le crime de Gheluwe

L'arme dont se servit l'un des assassins a été retrouvée chez un parent de celui-ci, ainsi que des vêtements appartenant à l'une des victimes.

On se rappelle l'horrible crime commis dans la nuit du 21 au 22 février dernier, à l'assassinat de M. Rouger Gorge, à côté de la maison de la commune de Gheluwe, et dont furent victimes le fils de ce dernier, M. Gorge et sa fille Yvonne. Grâce à la diligence et à la perspicacité des enquêteurs, les assassins, qui avaient mis le feu à la maison afin de détourner les soupçons, furent arrêtés quelques jours plus tard.

Toutefois, un indice précieux n'avait pas été relevé : une paire de chaussures appartenant à l'un des assassins avait été trouvée dans une maison appartenant à un parent de celui-ci. Cette découverte a permis de découvrir, dans le corps d'une des victimes, d'une balle de revolver, l'arme du crime n'ayant pas été retrouvée jusqu'ici.

Il y a quelques jours, M. Bergin, l'actif commandant de la brigade de gendarmerie de Lillo-Nord, qui a précédé déjà à l'arrestation de l'un des prévenus, Rémi Vanderaekke, 30 ans, demeurant avec ses parents, fermiers à Saint-Josse, a été chargé de rechercher, dans la famille de celui-ci, M. Bergin, il procéda à de nouvelles perquisitions chez les parents de Bergin et chez d'autres membres de la famille de celui-ci. Ces perquisitions furent fructueuses puisqu'elles amenèrent de brillantes découvertes, à savoir : un revolver, l'arme du crime et de vêtements ayant appartenu à M. Degrande.

Hâtez-vous de vous inscrire pour la carte de vitamines

Les tickets de denrées alimentaires doivent être présentés pendant la durée de leur validité

LA LUTTE CONTRE LE MARCHÉ NOIR

Des pommes de terre à 6 francs le kilo

Un dévoué, Fernand Thuiller, demeurant rue Sainte-Catherine, au 21, se présente vendredi soir au commissaire de permanence et déclare qu'il a découvert des quantités d'aissons, Jules Reynaert, habitant 87, rue Négrier, lui avait vendu 100 kilos de pommes de terre, à raison de 6 fr. le kilo.

Une enquête fut ouverte immédiatement. Le commissaire se transporta chez l'individu et découvrit les tubercules qui auraient pu être entreposés chez ce dernier. La visite domiciliaire ne donna aucun résultat.

Les acheteurs de ces succédanés sont actuellement en vente sur le marché, sous divers noms d'appellation.

Ces produits peuvent, en remplacement de l'huile d'arachides, être employés dans certaines préparations, ainsi qu'au moment de l'assaisonnement d'entrées.

Les acheteurs de ces succédanés sont actuellement en vente sur le marché, sous divers noms d'appellation.

Les conditions d'attribution de la carte nationale de priorité

Des dispositions ont été prises à l'effet de réglementer la vente dans les magasins et d'éviter ainsi toute mesure du possible, les achats prolongés devant les magasins d'alimentation. Les demandes de tickets de la préfecture sont assés de multiples demandes relatives à l'obtention de la carte de priorité.

Il est rappelé que la carte dont il s'agit, instituée par la loi du 14 août 1940, a pour objet de faciliter l'approvisionnement des familles de longue attente.

Elle conserve un caractère strictement individuel et ne peut pas être étendue à des enfants appartenant à la famille de la titulaire, à moins que celle-ci ne soit âgée de plus de 16 ans, infirme, malade, etc.

Les demandes faites sur des motifs étrangers à ladite loi, pour en étendre l'application, ne seront donc pas recevables.

Toutefois, MM. les maires ont obtenu délégation à l'effet de délivrer la carte de priorité.

1^o aux mères qui allaitent un enfant au sein en limitant la validité de la carte à un an après la naissance ;

2^o aux filles-mères, pour leurs enfants reconnus ;

3^o aux mères étrangères d'enfants français ;

CHRONIQUE RÉGIONALE

Le crime de Gheluwe

L'arme dont se servit l'un des assassins a été retrouvée chez un parent de celui-ci, ainsi que des vêtements appartenant à l'une des victimes.

On se rappelle l'horrible crime commis dans la nuit du 21 au 22 février dernier, à l'assassinat de M. Rouger Gorge, à côté de la maison de la commune de Gheluwe, et dont furent victimes le fils de ce dernier, M. Gorge et sa fille Yvonne. Grâce à la diligence et à la perspicacité des enquêteurs, les assassins, qui avaient mis le feu à la maison afin de détourner les soupçons, furent arrêtés quelques jours plus tard.

Toutefois, un indice précieux n'avait pas été relevé : une paire de chaussures appartenant à l'un des assassins avait été trouvée dans une maison appartenant à un parent de celui-ci. Cette découverte a permis de découvrir, dans le corps d'une des victimes, d'une balle de revolver, l'arme du crime n'ayant pas été retrouvée jusqu'ici.

Il y a quelques jours, M. Bergin, l'actif commandant de la brigade de gendarmerie de Lillo-Nord, qui a précédé déjà à l'arrestation de l'un des prévenus, Rémi Vanderaekke, 30 ans, demeurant avec ses parents, fermiers à Saint-Josse, a été chargé de rechercher, dans la famille de celui-ci, M. Bergin, il procéda à de nouvelles perquisitions chez les parents de Bergin et chez d'autres membres de la famille de celui-ci. Ces perquisitions furent fructueuses puisqu'elles amenèrent de brillantes découvertes, à savoir : un revolver, l'arme du crime et de vêtements ayant appartenu à M. Degrande.

Hâtez-vous de vous inscrire pour la carte de vitamines

Les tickets de denrées alimentaires doivent être présentés pendant la durée de leur validité

LA LUTTE CONTRE LE MARCHÉ NOIR

Des pommes de terre à 6 francs le kilo

Un dévoué, Fernand Thuiller, demeurant rue Sainte-Catherine, au 21, se présente vendredi soir au commissaire de permanence et déclare qu'il a découvert des quantités d'aissons, Jules Reynaert, habitant 87, rue Négrier, lui avait vendu 100 kilos de pommes de terre, à raison de 6 fr. le kilo.

Une enquête fut ouverte immédiatement. Le commissaire se transporta chez l'individu et découvrit les tubercules qui auraient pu être entreposés chez ce dernier. La visite domiciliaire ne donna aucun résultat.

Les acheteurs de ces succédanés sont actuellement en vente sur le marché, sous divers noms d'appellation.

Ces produits peuvent, en remplacement de l'huile d'arachides, être employés dans certaines préparations, ainsi qu'au moment de l'assaisonnement d'entrées.

Les acheteurs de ces succédanés sont actuellement en vente sur le marché, sous divers noms d'appellation.

Les conditions d'attribution de la carte nationale de priorité

Des dispositions ont été prises à l'effet de réglementer la vente dans les magasins et d'éviter ainsi toute mesure du possible, les achats prolongés devant les magasins d'alimentation. Les demandes de tickets de la préfecture sont assés de multiples demandes relatives à l'obtention de la carte de priorité.

Il est rappelé que la carte dont il s'agit, instituée par la loi du 14 août 1940, a pour objet de faciliter l'approvisionnement des familles de longue attente.

Elle conserve un caractère strictement individuel et ne peut pas être étendue à des enfants appartenant à la famille de la titulaire, à moins que celle-ci ne soit âgée de plus de 16 ans, infirme, malade, etc.

Les demandes faites sur des motifs étrangers à ladite loi, pour en étendre l'application, ne seront donc pas recevables.

Toutefois, MM. les maires ont obtenu délégation à l'effet de délivrer la carte de priorité.

1^o aux mères qui allaitent un enfant au sein en limitant la validité de la carte à un an après la naissance ;

2^o aux filles-mères, pour leurs enfants reconnus ;